

Ont. ad

LAGARDERE ENTERTAINMENT

Société par actions simplifiée au capital de 34 440 750 €

Siège social : 26 bis, rue François 1^{er} - 75008 PARIS

transféré au 24/26 quai Alphonse le Gallo
92150 Boulogne Billancourt
309 801 477⁰ RES NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 18 JUIN 2008

II/ ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

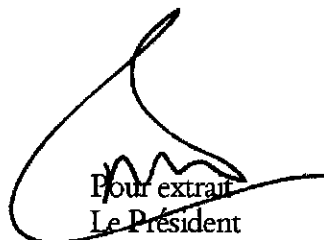


PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue de régulariser sa situation :

- soit en reconstituant ses capitaux propres à concurrence, d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ;
- soit en diminuant son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves (art L. 225-248 alinéa 2).


Pour extrait
Le Président
Monsieur Arnaud Molinié